

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	31 octobre 2023
Délibération N°	06
Date de la convocation	20 octobre 2023
Objet	3.2 Candillargues - Aliénations - Prix de vente de 6 logements en PSLA

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Christophe DESTAING-SNIATECKI, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Valérie REYNES, Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Auguste CHOMEL  
Alain COMBES,  
Régine ILLAIRE  
Anne VAN DEN BROECK

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nicole MORERE (pouvoir à MME TONDON)  
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20231031-20231031-06-DEV-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2023  
Date de réception préfecture : 02/11/2023

## Délibération N° 06

Objet : 3.2.- CANDILLARGUES - Aliénations - Prix de Vente de 6 Logements en PSLA

Le 31 octobre 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération n°05 du 10 février 2023 décidant de l'acquisition de 6 logements en PSLA, en la commune de CANDILLARGUES - Lotissement l'Hospitalet,

Considérant que la commune de Candillargues constitue un territoire propice à la production de logements en location accession (PSLA). En effet l'attractivité résidentielle de ce territoire génère une tension sur le marché immobilier, ce qui entraîne une augmentation des prix ; par conséquent, les ménages du territoire ont beaucoup de difficultés à accéder à la propriété,

Considérant que la grille de prix de vente telle que présentée à l'article 1 de la présente délibération, a été fixée en prenant en compte les caractéristiques du marché de l'immobilier local, et qu'elle permet d'assurer l'équilibre financier de l'opération, dans le respect des plafonds réglementaires,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

### ARTICLE 1 :

De valider la grille de prix de vente des 6 logements PSLA sur la commune de CANDILLARGUES - Lotissement l'Hospitalet comme suit :

N° lot	Type	SHAB	Prix de vente TTC
A01	T3	70,25	197 000 €
A02	T3	73,30	205 000 €
A03	T4	82,05	225 000 €
A11	T3	64,95	170 000 €
A12	T3	66,65	175 000 €
A13	T3	75,40	190 000 €

CA du 31/10/2023  
DEV & MOA - AD/YE

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20231031-20231031-06-DEV-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2023  
Date de réception préfecture : 02/11/2023

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet, notamment, par acte authentique les contrats de location accession et le transfert de propriété le cas échéant.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', with a long horizontal stroke extending to the left.